Rapport P-60 A de la commission des pétitions chargée d'examiner la pétition No 60, intitulée: «Pour la sauvegarde de la Boulangerie Péclard».

Conclusions

(acceptées par le Conseil municipal
lors de la séance du 3 juin 2003)

Le Conseil municipal renvoie la pétition P-60 au Conseil administratif avec les recommandations suivantes:

1. Essayer de renouer le dialogue entre la famille Péclard et M. Schroeder;

2. Maintenir à cet emplacement une vraie boulangerie traditionnelle;

3. Mettre en œuvre une politique qui promeuve activement le maintien et l'implantation des commerces de proximité en Vieille-Ville, afin de répondre au besoin légitime des habitants et des usagers.